

# Consultation sur le projet de la Réserve Naturelle Régionale « Coteau et prairies des Caforts » : *Bilan de la consultation du public et des avis recueillis*

## Consultation du grand public organisée par la Région Pays de la Loire

Conformément à l'article L.332-2-1 du Code de l'environnement, le projet de création de la Réserve Naturelle Régionale « Coteau et prairies des Caforts » a été soumis à la consultation du public, sur le site internet de la Région, pendant trois mois : du 26 septembre au 26 décembre 2022.

### Le recueil des avis :

Le 17 octobre 2022, le Conseil régional a également transmis le projet pour avis au :

- Préfet de Région des Pays de la Loire,

#### Collectivités locales :

- Département de la Sarthe,
- Commune de Luché-Pringé.

### La prise en compte des observations du public et des avis recueillis :

Tel que prévu à l'article L.332-2-1 II du Code de l'Environnement, le bilan de la consultation du public et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet de création de la RNR ou des raisons qui ont conduit à son maintien doivent faire l'objet d'une publication par voie électronique sur le site de la Région et ce pour une durée de trois mois.

### Bilan de la consultation du public

Le Conseil régional a été destinataire de deux contributions favorables n'impactant pas le projet :

- contribution d'Hélène LEHONGRE portant un avis favorable ;
- contribution de Richard COUËT portant un avis favorable.

### Bilan des avis recueillis

Les avis sont considérés favorables au projet.

Structure	Avis
Commune de Luché-Pringé	Avis favorable
Département de la Sarthe	Avis favorable
Préfet de Région	Avis favorable

⇒ ***En conséquence, suite à cette consultation, aucune modification n'est apportée au projet de relabellisation avec agrandissement de la Réserve Naturelle Régionale « Coteau et prairies des Caforts » porté par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire.***